

LE TOP DES NÉGOCIATIONS SUR LES ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

L'OMBRE DE CANCUN SUR COTONOU

L'ombre de l'échec des négociations à la cinquième Conférence de l'OMC, pèse encore lourdement dans la plupart des interventions lors de la cérémonie de lancement des négociations sur les accords de partenariat économique entre l'Afrique de l'Ouest et l'union européenne.

Lors d'une conférence de presse animée hier lundi conjointement par Pascal Lamy et Poul Nielson au siège de la délégation de l'union européenne à Cotonou, la plupart des interventions ont tourné autour des questions de développement qui étaient à l'origine de l'échec de la rencontre de Cancun.

Quatre interventions ont meublé la conférence débat avec les acteurs de la société civile. La plupart des préoccupations soulevées tourne autour des les questions commerciales liées au coton.

Pascal Lamy a insisté sur l'implication effective de la société civile et du secteur privé dans ces négociations. Selon lui, les études d'impacts en cours d'élaboration un peu partout, sont d'importants outils pour permettre à tous ces acteurs de prendre une part effective à la danse.

Le Ministre des Finances et de l'Economie, Monsieur Grégoire LAOUROU, a insisté sur les conséquences du problème des

subventions liées au coton au niveau de l'économie béninoise. En effet, à plus de 80%, ce produit qui est exporté, représente la principale activité des zones rurales. Il importe selon lui de poursuivre les démarches afin de trouver des voies et moyens pour régler au plus vite cette question, qui a connu un échec à Cancun.

Pour le commissaire européen en charge du Développement et de l'Aide humanitaire, Monsieur Poul Nielson, la flexibilité des règles et l'ouverture des APE à l'endroit de la société civile, sont autant de conditions qui permettent à l'UE d'aider les acteurs de la Société civile à améliorer leur capacité.

En dernière analyse, le Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Docteur Yayi BONI, a présenté les actions de la Boad en faveur de la promotion de la filière coton-textile UEMOA. Il a, en particulier insisté sur un agenda établi afin de rendre cette filière beaucoup plus compétitive. Au compte de cet agenda, on note la création de fonds régionaux : de promotion de la production et d'initiation à la transformation locale de cette fibre, d'investissement pour le développement de l'industrie et de l'artisanat textile de l'UEMOA, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme régional de formation aux métiers du textile.

Déclaration des organisations de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest

La 2ème phase des négociations entre l'UE et la CEDEAO en vue de la mise en place des Accords de Partenariat Economique est un événement dont les enjeux sont considérables. L'importance des enjeux est d'autant plus grande que le contexte actuel des relations entre l'Union Européenne et les pays africains est marqué par :

1. Le processus d'élargissement de l'Union Européenne ;
2. La réforme de la Politique Agricole Commune qui représente, en lien avec l'élargissement de l'UE, une question très sensible ;
3. L'échec récent des négociations multilatérales de l'OMC à Cancun qui risque d'entraîner une augmentation des pressions sur les négociations bilatérales. Les pays en développement risquent par ce biais de prendre ce qu'ils avaient réussi à sauvegarder au niveau multilatéral ;
4. La question des subventions des produits agricoles tels que le coton par les USA et les pays européens ;
5. Une insuffisante préparation de la région (CEDEAO), par rapport aux négociations qui vont être lancées ce jour. Une preuve palpable est la fameuse question des EID (Evaluation de l'Impact sur le Développement durable des accords commerciaux) qui jusqu'à présent est restée un chantier en retard et incertain. Alors que nos pays ont vraiment besoin des résultats de ces EID pour prendre des décisions responsables ;
6. Les conclusions de l'évaluation de la première phase des négociations font planer d'avantage le doute sur les résultats de la phase qui va être lancée ;

7. Le principe de négociation des APE reposant du côté européen, sur une logique purement commerciale alors que les pays de la CEDEAO, en majorité PMA, ont des impératifs de développement face auxquels les stratégies mises en œuvre par les pays du Nord réduisent plutôt les chances de diminution et d'éradication à terme de la pauvreté. Pourtant c'est cela l'un des objectifs majeurs qui sous-tendent la signature de l'Accord de Cotonou ;

8. Il y a encore bien d'autres considérations qui ne sont pas évoquées ici. Dans un tel contexte, nos Etats et leurs sociétés civiles sont sérieusement préoccupés par les impacts des Accords de Partenariat Economique sur leurs économies et leur développement.

Par conséquent, nous, Organisations de la Société Civile des pays de la CEDEAO, en prélude à la deuxième phase des négociations de l'APE régional réaffirmons :

- L'exigence de privilégier la dimension développement dans la négociation des APE,
- la nécessité de ne pas précipiter les négociations sur les APE tant que des consensus clairs ne sont pas trouvés dans le cadre de l'OMC,
- Notre soutien aux préoccupations contenues dans la déclaration des Ministres du Groupe G21, dont notamment ceux de la CEDEAO à Cancun,
- Notre engagement à renforcer le travail fourni depuis Seattle jusqu'à Cancun, afin que nos populations soient informées, formées et mobilisées sur les enjeux des négociations commerciales en vue de relever les principaux défis actuels de développement.

Négociation des accords de partenariat économique : Les acteurs de la société civile se prononcent

Madame Bibiane M'BAYE OAHAMANYI

ENDA TIERS MONDE SENEGAL

Cette approche relève de la responsabilité des acteurs non étatiques et des pouvoirs publics. Nous constatons qu'il y a des réseaux qui se mettent en place, nous constatons qu'il y a des activités de renforcement des capacités, et qu'il y a des activités de dialogue politique entre les uns et les autres qui se mettent en place. Cependant, il faut dire que jusque là l'initiative de la société civile pour se constituer en réseau représentatif ne bénéficie d'aucun appui public (jusqu'à ce stade). Concernant la dimension politique, je peux dire que nous ne le sentons pas encore à notre niveau. C'est peut-être dû au fait que l'Union Européenne n'est pas encore une puissance politique. Maintenant, on ne sent pas l'Union Européenne comme un ensemble politique. En parlant par exemple de la question des conflits en Afrique de l'Ouest, si on voit la position d'un Etat comme la France, on ne peut pas dégager une position de l'Union Européenne et le rôle de l'Union Européenne en tant qu'entité unique. En ce qui concerne la coopération au développement qui vient juste de démarrer les différentes évaluations vont nous dire si cette mise en œuvre est plus efficace que ce qu'on a vu jusque là. Dans le passé, c'est des cycles retardés, c'est d'importants retards, d'importants cumuls. Pour un cycle prévu pour 5 ans, il est arrivé que le cycle dure 13 ans.

Concernant les APE, nous nous félicitons du fait de la préservation de la cohérence du groupe ACP. Nous avons craint à un moment que le groupe ACP ne se scinde à cause d'intérêts différents ou d'approche différente. Mais nous nous rendons compte que tous les Etats ACP ont privilégié la solidarité du groupe. Les négociations se déroulent en deux phases.

Pour les négociations régionales qui commencent maintenant (phase 2), je ne peux pas parler de position sur les questions parce que nous mettons en place un système qui va nous permettre d'instaurer de véritables débats nationaux qui devraient aboutir à des positions nationales qui seront harmonisées en position régionale. Cependant, il y a toujours des positions de principe.

La première position du principe c'est que, ces négociations doivent se mener dans une approche de développement plutôt que commerciale. Cette question revient tout le temps et est soulignée par tous les représentants des pays de l'Afrique de l'Ouest. Donc, la dimension de développement est une dimension très importante de cet accord. Il faut donc que l'APE aide à renforcer les capacités de production et à diversifier l'offre de la région. Il y a aussi comme position de principe la prise en compte des négociations de Cancun. Il faut que nous maintenions une cohérence globale par rapport à toutes ces négociations qu'elles soient au niveau multilatéral ou bilatéral. Il faut faire attention à ne pas perdre quelque chose qu'on aurait pu préserver au niveau multilatéral, il ne faut pas que nous le perdions au niveau bilatéral. Parce qu'évidemment, la pression sur les négociations bilatérales sera plus forte après l'échec de CANNON.

C'est le mandat qui a été donné à la région de faire attention à certaines questions essentielles : telles que le traitement spécial différentiel. Par rapport à la question de l'agriculture, c'est continuer de se battre pour la suppression des subventions.

Alain François ADIHO

Ministre Chargé des Relations avec les Institutions,
la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur (Bénin)

Vous savez, depuis 2000 donc 3 ans déjà passés, les accords de Cotonou ont été signés et la spécificité de ces accords là, c'est que dans le cadre du partenariat des pays ACP-UE, les négociations et surtout les décaissements de crédits prendront en compte la participation de la société civile et la question de la bonne gouvernance. Depuis trois ans, rien n'a encore réellement démarré. Il y a eu bien sûr des programmes intérimaires nationaux, des programmes intérimaire régionaux. Mais la prise en compte réelle de la société civile comme acteur indispensable complétant l'action du gouvernement ou des différents gouvernements, cette prise en compte n'est pas encore devenue une réalité. Je souhaite vivement que la rencontre de Cotonou permette à ce que les sociétés civiles de l'espace UEMOA et l'espace CEDEAO puissent commencer à être prise en compte. Je me réjouis d'un fait : la société civile béninoise s'organise sérieusement pour jouer le rôle qui lui revient. Je suis donc heureux qu'à l'Union Européenne aujourd'hui qu'il y ait l'homme société civile. La personne qui sera responsable de ce volet là. On attend tous que le mécanisme de déblocage de crédit finisse d'être élaboré. On espère que 2004 permettra vraiment la prise en compte de la société civile. Parce que sans société civile responsable, il n'y a pas de développement durable.

Aurelien ATINDEGLA

Président de la Plate - Forme des Acteurs de
la Société Civile au Bénin

Je crois par rapport à cette deuxième phase des négociations qui s'engagent qu'il est important que la société civile exprime des attentes très fortes par rapport au processus même des négociations. Actuellement la feuille de route sur laquelle ces négociations vont s'appliquer est une feuille de route qui du point de vue de la société civile doit faire apparaître la question du développement comme une question centrale, une préoccupation majeure par rapport aux exigences relatives aux questions commerciales. C'est vrai qu'il s'agit de négociation d'accord de partenariat économique mais compte tenu du fait que les pays de la CEDEAO sont pour la plus part des Pays Moins Avancés (PMA), il est extrêmement important que le fondement de leurs économies, la question de développement soit au cœur des préoccupations de cet accord de partenariat économique. Et sur cette base on pourra vraiment envisager des programmes durables. Qu'il vous souvienne que la deuxième phase des négociations a été lancée dans une ambiance de divergence en ce sens que les mandats Européens et les Mandats ACP n'étaient pas convergent sur tous les points de vue. Et alors, pendant un an on a comme l'impression qu'on est pas passé à l'essentiel. Donc aujourd'hui, avec la deuxième phase, 2007 c'est pratiquement après demain donc il est extrêmement important que les Etats de la CEDEAO, leur société civile se mobilise et puisse vraiment engager des actions concrètes notamment par rapport à la fameuse question des études d'évaluation d'impact sur le développement durable.

En principe la conclusion de ces accords devra être précédé par des études d'impact devant permettre à nos Etats de prendre des décisions. Actuellement ces études ne sont pas encore réalisées. Et plus on tarde moins ça vaut. Il faudra que très rapidement qu'on mette ces questions à l'ordre du jour pour que nous puissions quand même nous engager par rapport à des options guidées par des résultats techniques de ces études d'évaluations de ces impacts.

Ce qu'en disent les officiels :

Pascal LAMY

Commissaire européen au Commerce international

C'est ici que se trouve l'objectif principal des APE : appuyer la création d'un réel marché régional et organiser sa respiration avec le reste du monde.

Nous devons donc, avant tout, et chaque fois que ceci est possible, utiliser les APE pour réaliser les objectifs d'intégration que vous vous êtes fixés. Je parle bien de vos objectifs d'intégration, car les APE ne pourront pas décider à votre place le modèle d'intégration le mieux adapté aux contraintes et aux spécificités de votre région. Nous devrions, en d'autres termes, utiliser les APE pour consolider et renforcer l'intégration économique dans votre région, selon vos objectifs, de sorte que votre région devienne effectivement ce pôle d'attraction économique, ce centre d'activité économique vibrante.

Nous devons procéder avec détermination, ce qui peut nous arriver, mais aussi avec doigté, ce qui doit aussi nous arriver. Nous ne devons, en aucun cas, mettre en cause l'acquis qui existe au sein de votre région. Ainsi, l'intégration économique dans le cadre de l'UEMOA est certainement plus avancée dans plusieurs domaines. Je pense, par exemple, à la réalisation de l'union douanière ou à la politique de concurrence. Il serait bien, je crois, que l'Afrique de l'Ouest puisse bénéficier de l'expérience acquise par l'UEMOA dans ces domaines. Nous pourrions y parvenir en restant flexibles et pragmatiques quitte à

prévoir, là où cela s'avérerait nécessaire, une approche à géométrie variable. En tout état de cause, nous devons assurer que les APE servent à promouvoir la convergence des deux processus d'intégration économique existant en Afrique de l'Ouest, et qu'ils servent à établir un réel marché régional au niveau ouest africain.

Fatiou AKPLOGAN

Ministre béninois de l'Industrie du Commerce et de la Promotion de l'Emploi

Il apparaît qu'à partir de ce jour, notre responsabilité devient encore plus grande car nous nous engageons dans un exercice pour lequel nous avons le devoir de nous assurer qu'il conduira effectivement à la mise en place d'un nouveau cadre de coopération économique et commerciale qui assure le développement réel de notre région.

Au demeurant, je voudrais mettre en exergue toute l'énergie, la confiance et les espoirs que suscitent ces négociations. Je voudrais également souhaiter que les accords que nous serons amenés à conclure tiennent particulièrement compte des réalités de notre région qui comprend un grand nombre de PMA et nous incitent à être imaginatifs de développement à mettre en place, afin que les nouveaux accords commerciaux constituent plutôt un nouveau tremplin et un grand défi à relever, pour une insertion harmonieuse au commerce mondial de nos économies rendues viables.

EPA : what official delegates say

Dr Mohamed IBN CHAMBAS

Ecowas Executive Secretary

This is a historic occasion for quite a number of reasons. The Cotonou Agreement provides that the objectives of the economic partnership agreements will contribute to the development of ACP states, promote regional integration, and ensure the smooth integration of states into global economy. Even though the ACP/EU negotiation of an EPA began a year ago, it is now that we are going to test how those principles and ground rules agreed upon are going to be applied, to achieve the above laudable objectives. We in West Africa wish to remain faithful to ACP solidarity, even as we embark on negotiating an agreement that addresses the specific economic integration and development agenda being pursued by West African countries. Similarly, we expect that the REPA will enhance West African participation in the African Union initiative, and particularly our implementation of NEPAD, since these are continental initiatives designed to accelerate the development of our countries. Another West African preoccupation is to make the REPA as inclusive as possible; non-State stakeholders are part of our negotiation structure to ensure ownership by all actors and guarantee their participation in the implementation of the REPA.

We are about to embark on negotiating what will in effect be a free trade area between on the one hand, the most powerful and successful regional grouping and on the other, one of the poorest developing regions of the world. I have no doubt, however, that the negotiations will follow the past ACP/EU tradition: the ACP/EU cooperation arrangement has been a pace-setter in North/South relations. I recall in particular the Lomé Convention principles of non-reciprocity, compensatory financing, and the five-year

programming of development assistance. It is entirely legitimate therefore to expect that the EPA or REPA will be a new dimension to the pioneering endeavours of the European Union in its quest for assisting with the development of the Third World through expanded trading relationships.

KINGSLEY OFEI - NKANSAH

A Representative of Civil Society (GHANA)

That ECOWAS countries decided very early to launch the second phase of the EPA negotiations puts a lot of pressure on the member states. EPA negotiation is supposed to lead to the creation of free trade areas between EU and the ECOWAS. There is the real danger of having European goods dumped in the West African market and destroying domestic agricultural, industrial and other production activities. The possibility for strengthening or fast-tracking the economic integration process could be useful but only to the extent that it is in response to the development goals and strategies of the member states of ECOWAS.

The Cotonou agreement is being implemented in a manner that is not addressing development needs of ACP countries: The agreement has various elements and aspects. Some are more pertinent to the development needs of our nations but the processes in relation to these are so much slower. For example, the funds for National Indicative Programme (NIP) and Regional Indicative Programme (RIP) have been slow in being released. Again, the promises made in relation to funding in respect of civil society participation have not been implemented. And even though EPA negotiations are being launched, impact assessment studies are yet to be undertaken.

A propos de l'UEMOA

Alain Faustin BOCCO

Directeur du commerce et de la concurrence à la commission de l'UEMOA

J'ai lu avec intérêt l'article que vous avez publié dans votre bulletin ACP-UE Cotonou au quotidien d'hier. Ma première réaction sur tout par rapport à l'article sur les réformes de l'UEMOA, je trouve que vous avez été trop sévère et très partiel dans l'analyse. J'estime que cette

analyse de l'éminent universitaire de l'université Cheik Anta Diop de Dakar aurait dû être contrebalancée par un autre point de vue qui présente une position contraire à celle exprimée par l'éminent professeur. Pour ma part, ce que je voudrais simplement dire, c'est vraiment très négatif de présenter les réformes de l'UEMOA comme ayant été téléguidée par le Fonds Monétaire International et comme étant juste une réplique des programmes d'ajustement structurel qu'impose le FMI à nos États. Sur le principe je vous dis franchement que je ne suis pas contre les programmes d'ajustement structurel, dans la mesure où ils peuvent amener nos dirigeants à instaurer une meilleure gestion

Des experts ouest africains s'expliquent

Jean Louis SENOU

Représentant permanent de l'UEMOA à Bruxelles

Par rapport au premier volet de la question, c'est-à-dire ce qui va suivre la présente cérémonie de lancement des négociations, je crois pouvoir bien appréhender cette question, il convient de dire qu'à l'issue de la cérémonie de lancement, nous allons adopter une feuille de route ; elle va reprendre les principales préoccupations des deux parties. Je veux dire l'Afrique de l'Ouest d'une part et d'autre part l'Union Européenne. Et que par rapport à cela, pour caricaturer, j'irai dire que l'UE a une approche qui serait celle de mise en place d'accords de commerce alors que l'Afrique de l'Ouest vise surtout à mettre à la problématique de développement au cœur de cet accord de partenariat économique. Alors par rapport à ces deux positions chacune des parties va mettre sur la table ces priorités. Nous, Afrique de l'Ouest, à la présente réunion, notre objectif est de définir nos priorités qui sont globalement liées à la problématique du développement. Cette problématique se décline comme suit :

La première c'est l'approfondissement du processus d'intégration à l'échelle de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Si nous devons commencer un processus d'ouverture de nos marchés à partir de 2008 à l'Union Européenne, il est évident qu'en 2007 nous devons avoir constitué un marché régional effectivement intégré dans lequel il y a réellement libre circulation des marchandises et des principaux facteurs de production.

Seconde priorité, c'est tout ce qui est du renforcement des capacités. En particulier la mise aux normes de nos produits pour leur permettre d'avoir un meilleur accès au marché européen. C'est tout ce qui concerne la mise à niveau des industries de la sous-région de façon à combler le gap de compétitivité qu'il y a entre nos industries et les produits européens. En somme, c'est tout ce qui concerne le renforcement de capacité institutionnelle, de l'environnement des affaires, les formations renforcement des capacités en matière de ressources humaines Donc, c'est cela notre deuxième priorité.

Et la présente réunion a été l'occasion de mettre l'accent sur tout cela et faire en sorte que nous ayons des programmes que l'UE devrait pouvoir financer pour assurer que nos économies ont été effectivement mis à niveau et donc que la compétition pourra se faire sur des bases raisonnables. C'est donc cette feuille de route que nous allons adoptée à l'issue de cette cérémonie de négociation va préciser quelles sont les différentes échéances pour aborder ces différentes questions qui doivent être négociées. Et bien entendu, il y a l'autre volet c'est-à-dire les préoccupations de la partie européenne qui est en ce qui concerne le processus de libéralisation. Et là aussi, même dans ce processus, nous devons intégrer la problématique du développement. Donc intégrer dans le processus de libéralisation tout ce qui est flexibilité progressivité de façon à ce que nos entreprises puissent supporter convenablement ce processus de libéralisation.

A propos de l'UEMOA (Suite)

de nos Etats. Ceci étant, pour ce qui concerne l'UEMOA et ces réformes, il faut dire que ces réformes ont vraiment été les bienvenus pour notre région, notre sous région, l'UEMOA, pour les Etats membres parce que d'une certaine façon l'objectif était en signant le traité de l'UEMOA d'assainir nos économies, d'établir un espace économique unifié basé sur une union douanière, une surveillance macro-économique des politiques, une harmonisation des politiques sectorielles et finalement une harmonisation des politiques en matière de fiscalité. Nous estimons que la réalisation de ces réformes a permis, pour l'essentiel à nos états aujourd'hui de présenter quand même un visage économique beaucoup plus sain. Et maintenant si vous estimez que avoir réussi à assainir les performances économiques de nos Etats c'est assimilable à un programme d'ajustement structurel, libre à vous. Nous estimons que c'était quand même positif pour l'essentiel.

Antoine AGBADOME

Directeur du Commerce Extérieur

Le lancement des négociations qui a débuté aujourd'hui est une étape importante de la mise en œuvre de cet accord. C'est la raison pour laquelle le Bénin a pensé qu'il était de sa responsabilité de travailler à ce que cela puisse se faire dans de bonnes conditions. C'est ce qui justifie que le Gouvernement du Bénin ait accepté d'accueillir cette cérémonie. Ce qui justifie l'organisation qui a été mise en place pour cela.

Pourquoi cela est important ? Vous devez vous rappeler que l'Accord de Cotonou repose sur trois piliers. La dimension politique, la dimension économique et commerciale et la dimension financement du développement. Si l'accord a développé de façon assez large et complète la dimension politique et le financement du développement, la question de la nouvelle coopération économique et commerciale reste à définir.

Et c'est pour cela que la sous-région a estimé qu'étant donné l'importance de cette question dans le développement même des pays, il est nécessaire de se donner assez de temps, un minimum de temps nécessaire pour pouvoir négocier cet aspect là. Les négociations sur le plan tout ACP ont été l'année dernière le 27 septembre 2002 à Bruxelles. Il reste pour chaque région de pouvoir prendre en compte l'aspect régional, des accords de partenariat économique à mettre en place et procéder à ces négociations.

Donc, cette réunion d'hier est la phase régionale des négociations pour mise en place des négociations ; pour la mise en place des accords de partenariat économique. Cela dit, qu'est-ce qui a été fait pour cela ? Je crois que les réunions ont commencé et qu'il y a une organisation qui a été mise en place jusqu'à ce que les réunions aient commencé depuis dimanche dernier.

C'est vrai que le rendez-vous de Cotonou se tient au lendemain de l'échec de CANCEL.

Mais je ne crois pas que l'ombre de Cancun puisse assombrir les relations. Les relations ACP-UE datent de plus d'un quart de siècle. L'OMC, si nous devons remonter au GATT est beaucoup plus vieux bien sûr. Mais, CANCEL ne représente qu'une étape. Mais CANCEL apporte une leçon. C'est que de plus en plus les pays en développement prennent conscience de ce que ils doivent être traités comme des partenaires à part égale par les autres membres de la Communauté internationale et cela peut constituer un déclic pour tout ce qui va suivre dans les relations commerciales internationales. Donc nous nous lançons dans une autre série de négociations régionales qui toute proportion gardée, ne concernerait que 16 pays de l'Afrique de l'Ouest, d'une part et 15 pays de l'UE, mais ayant devant lui la Commission Européenne. Ceci a une dimension qui est tout à fait inférieure à la dimension de l'organisation mondiale du Commerce et de la réunion CANCEL qui a regroupé plus de 150 Etats.

Donc nous sommes dans un cadre plus restreint et les sujets sont des sujets connus d'avance puisque le cadre du partenariat est là, l'Accord de Cotonou, mais il est évident que l'on parlera fatalement de Cotonou puisque cela représente une question d'actualité et une question d'intérêt pour nous. Je crois que tous les participants seront d'accord avec moi que l'une des préoccupations de notre région c'est le développement. Et la question soulevée à CANCEL concerne aussi le développement économique de nos régions. Donc, il est évident que CANCEL reste à l'esprit de tout le monde et que les leçons que l'on peut tirer de CANCEL doivent servir à toute la stratégie que nous aurons à mettre en place désormais dans notre partenariat avec l'UE et bien sûr avec au-delà de l'UE, les autres pays industrialisés.

Acu-ue, Cotonou au Quotidien est un outil circonstanciel d'information couvrant les questions liées au commerce et au développement durable dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de Cotonou. Cette publication se concentre sur l'actualité et les divers aspects de cet accord. Elle est éditée par la Fondation Friedrich Ebert (Web : www.fes.de/cotonou) et la Plate-forme des Acteurs de la Société Civile au BENIN (Pascib/email : grapad_benin@yahoo.fr) avec l'assistance technique de l'Agence Afrique Performance (email : afriper@yahoo.fr)

